

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	27 (1919)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Le médecin militaire : que doit-il être?
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-682464">https://doi.org/10.5169/seals-682464</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,  
Soins des malades et hygiène populaire.

## Sommaire

Page		Page
Le médecin militaire . . . . .	25	Nouvelles de l'activité des sociétés: Alliance suisse des samaritains; La Tour-de-Peilz;
Le champ de bataille, la nuit . . . . .	26	Société sanitaire de Genève; La Tour-de-Peilz, Croix-Rouge et samaritains; Neu-
La Pouponnière de Paudex sur Lausanne .	29	châtel; Blonay-S <sup>i</sup> -Légier, Croix-Rouge et
Comment se préserver en cas d'accident de chemin de fer . . . . .	31	samaritains . . . . .
Cent grammes de viande, pas davantage! .	32	33

## Le médecin militaire Que doit-il être?

C'est la question que pose dans un article très intéressant paru dans la *Gazette d'hygiène de la Suisse romande* (1918, n° 24), le Dr Lucien Jeanneret, député de la ville de Lausanne.

Après avoir constaté que le militarisme tel qu'il était rêvé et tel qu'il a été appliqué par un trop grand nombre d'officiers, a sans doute vécu chez nous, l'auteur se hâte d'ajouter «saluons avec joie la mort de ce militarisme, mais respectons et conservons fermement notre service militaire, notre armée. Le service militaire est, aussi bien que l'école, un facteur important de la santé publique et de l'hygiène de la race».

«En temps de paix comme en temps de guerre, il a un beau rôle à remplir. Un peuple sans armée n'est qu'un malade sans muscles, sans virilité.

«Le service militaire doit rester la seconde école qui maintient l'entraînement et la vigueur physique que la première

école devrait avoir pour but de donner aux enfants, aussi bien que l'instruction.

«Le service militaire doit servir à l'amélioration de la santé des jeunes gens, à l'augmentation de leurs forces, de leur souplesse, de leur adresse. Il doit de temps à autre remettre sur le bon moule ceux qui, au sortir de l'école, n'auraient pour la plupart ni l'occasion ni la volonté de se maintenir en forme. Il doit être éducatif par excellence, donner des habitudes d'ordre, de précision, de propreté pour ne pas dire d'hygiène, de discipline. Non pas de cette discipline brutale et automatique, mais de cette discipline intelligente et librement consentie que chacun devrait aspirer exercer sur soi-même.

«En un mot, le vrai but du service militaire doit être de rendre les jeunes gens plus sains, plus aptes à la lutte pour l'existence, plus utiles à leur pays. Le service militaire doit, bien entendu, tenir compte de la préparation à la guerre, de

la préparation à la défense intérieure du pays contre les ennemis de l'ordre et de la démocratie..... Mais il doit remplir ce rôle éventuel en étant *utile immédiatement* pour l'homme et pour le pays».

Et dans cette armée, quel rôle spécial et pour ainsi dire nouveau, le Dr Jeanneret attribue-t-il au médecin?

« L'officier médecin doit avant tout rester médecin, avant que militaire. Il doit être l'ami et le défenseur attitré du soldat. En entrant à l'infirmérie, il faut que le soldat sente que l'atmosphère a changé, qu'il rencontre un médecin et non un officier; que ce médecin l'accueille avec bienveillance, comme un malade...

« Le médecin militaire doit être aussi l'ami et le défenseur de la santé du soldat, en dehors de son infirmerie. Il veille à l'hygiène du stationnement, de l'alimentation, etc., domaine dans lequel des remarquables progrès ont été faits dans notre armée depuis 1914; mais il doit aussi s'occuper de l'homme au point de vue de son travail, s'opposer aux fatigues excessives et inutiles, aux efforts anti-physiologiques et dangereux, dût-il même parfois contrecarrer quelque officier de troupe. Pour cela il faut qu'il ait un grade rapidement égal au moins à celui des chefs de compagnie.

« Le médecin, avons-nous dit, devrait participer plus activement à l'éducation physique de l'homme. Dans notre dernier voyage en France (septembre 1918), nous avons admiré profondément les efforts que font dans ce sens les médecins américains, qui n'ont rien de la morgue et de l'allure militaire de nos médecins suisses.

« La tâche véritable du médecin est en un mot de consacrer toutes ses forces à l'amélioration de la santé du soldat, et pour cela il faut qu'il lutte avec énergie contre les maladies vénériennes; mais là, et là surtout, il faut encore qu'il soit un officier autrement que les autres s'il veut que son autorité l'emporte.

« Le mot d'ordre jusqu'à aujourd'hui: « Un officier comme les autres. » Le mot d'ordre de demain: « Un officier autrement que les autres. » Une situation à part, une indépendance et une autorité plus grandes, une dépendance moins étroite de ses supérieurs tactiques, un appui plus ferme de ses supérieurs techniques. »

Après avoir défini en quelques lignes de quelle manière on arriverait en Suisse à former des médecins militaires selon son désir, l'auteur ajoute en manière de conclusion:

« Il y a, dans l'armée nouvelle, une belle tâche pour nous autres médecins; cherchons à nous en rendre dignes! »

## Le champ de bataille, la nuit

Madame Noëlle Roger écrit dans le *Journal de Genève*:

La route, défoncée par les trous d'obus, sombrant dans des nappes d'eau, s'en va droite et coupe les champs. Cette route défigurée est le seul vestige humain au milieu d'un paysage si chaotique que l'imagination, à travers tous les récits de guerre, n'en avait su évoquer d'approchant.

Où sommes-nous? A quelle époque de l'histoire terrestre? Ces étendues convulsionnées furent-elles, un jour, des champs? Sur tout l'espace que limitent ces collines lointaines, on dirait une houle, des flots en colère, fixés soudain, et devenus rigides. Et ces débris qui les jonchent, ce pêle-mêle affreux de la bataille, rails tordus et amoncelés, caissons chavirés dans la